

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

**Séance du 13 décembre 2022**

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 26

*L'An deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 5 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**N°2022/DELIB/080**

**Objet :**  
*Acquisition de terrains  
« Lotissement le Clos  
des Lavandières »*

**Rapporteur :**  
*Christine  
WINKELMANN*

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Antonio MUGA donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Laurence TURCHINI donnant procuration à Renée SOVERA, Jean-Paul LENER donnant procuration à Christine WINKELMANN, Richard BRANCORSINI donnant procuration à Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI donnant procuration à Françoise VIRLOUVET,

**Absents excusés :** Elvire TEOCCHI.

**Considérant la désignation de Madame Sylvette GILL, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Dans le cadre de la réalisation du lotissement « le Clos des Lavandières » il était prévu, la cession à la commune d'une bande de terrain le long de la rue Fernand Gonnet ainsi qu'une bande de terrain le long du chemin du blanchissage, en prévision d'un futur élargissement de la voirie.

La commune de Camaret-sur-Aigues souhaite procéder à l'acquisition desdites parcelles cadastrées AY n°381 (11 m<sup>2</sup>) et AY n°382 (194 m<sup>2</sup>) appartenant à la Société Terre du Soleil représentée par Monsieur Stéphane LUCENET demeurant 47 rue Saint Martin à ORANGE (84100).

Vu le document d'arpentage établi par le cabinet COURBI, géomètre à ORANGE,

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'acquérir les parcelles cadastrées section AY n°381 d'une superficie de 11 m<sup>2</sup> et section AY n°382 d'une superficie de 194 m<sup>2</sup> situées rue Fernand Gonnet et chemin du Blanchissage, pour l'euro symbolique,
- De préciser que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur et que la dépense a été inscrite au budget primitif 2022, à l'article 2111,
- De désigner la SCP Fanny MONTAGNIER et Stéphane GRAS pour rédiger l'acte notarié,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Sylvette GILL,  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing stroke.

Publié sur le site de la commune le : 22 DEC. 2022  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 21 DEC. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

